

FEDERATION DU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT (SPF 34 HERAULT)

3 RUE DES CATALPAS
34075 MONTPELLIER CEDEX 3

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS AU 31/12/2025

Aux membres de la Fédération,

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération du Secours Populaire Français du département de l'Hérault, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2.3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode comptable » relative à la première application du règlement ANC N°2022-06 ainsi que la valorisation des contributions volontaires en nature.

Nous vous informons également que les données figurant dans la partie présentation de l'Association n'ont pas fait l'objet d'un contrôle de notre part.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration des comptes annuels, du Compte par Origine de Destination et du compte d'emploi annuel des ressources, sont conformes au plan comptable interne de l'Union du Secours Populaire Français et aux règles de gestion validées par son conseil d'administration, en respect des réglementations en vigueur, ainsi qu'aux dispositions du règlement CRC 2018-06 et qu'elles ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A la date de signature du présent rapport, nous n'avons pas eu connaissance des documents à caractère financier remis par le Trésorier, en vue de l'Assemblée Générale.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE LA FEDERATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Comité Départemental.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Signé par Veronique Brault
Le 8 juin 2026

Veronique BRAULT
Fait à PARIS,

doc_gggM
tx_xy1Qx4WJrX8n

Véronique BRAULT
Commissaire aux Comptes



Bilan

Fédération de l'HERAULT - FED GL 034 0 00000 000057

Exercice : 2025

En Euros	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net 2025	Montant net 2024	En Euros	Année 2025	Année 2024
Frais d'établissement	0	0	0	0	Fonds propres sans droit de reprise	274 312	274 312
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	Fonds propres avec droit de reprise	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0	Ecarts de réévaluation	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	Projet associatif et réserves	113 530	113 530
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0	Report à nouveau	343 612	410 369
Immobilisations corporelles	534 920	376 373	158 547	128 300	Excédent ou déficit de l'exercice	11 948	- 66 756
Terrains	0	0	0	0	Situation nette (sous-total)	743 402	731 454
Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	Subventions d'investissement	15 226	27 208
Constructions	13 720	13 720	0	0	I. Fonds propres	758 628	758 662
Installations techniques, matériel et outillage industriels	108 050	79 279	28 771	12 490	Ecart de combinaison	0	0
Autres immobilisations corporelles:	345 345	283 373	61 972	86 011	II. Ecart de combinaison	0	0
Installations générales, agencements divers	150 029	128 086	21 943	31 603	Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Matériel de transport	160 706	126 480	34 226	45 143	Fonds dédiés	156 148	153 357
Matériel de bureau et informatique	30 551	25 786	4 765	7 570	III. Fonds reportés et dédiés	156 148	153 357
Mobiliier	4 058	3 021	1 037	1 695	Provisions pour risques	0	0
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	67 804	0	67 804	29 799	Provisions pour charges	0	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0	IV. Provisions	0	0
Immobilisations financières	6 712	0	6 712	6 712	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Participations	0	0	0	0	Emprunts et dettes financières diverses SPF	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	Emprunts et dettes financières diverses hors SPF	0	0
Prêts	0	0	0	0	Avances et acomptes reçus sur commandes	0	0
Autres	6 712	0	6 712	6 712	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	168 541	275 863
I. Actif immobilisé	541 632	376 373	165 259	135 012	Dettes des legs ou donations	0	0
Stocks et en cours	0	0	0	943	Dettes fiscales et sociales	78 044	69 645
Autres approvisionnements	0	0	0	0	Dettes sur immobilisations	3 126	17 069
Marchandises	0	0	0	943	Autres dettes (dont charges à payer)	25 398	40 574
Créances	268 534	0	268 534	277 380	Produits constatés d'avance	97 500	72 000
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0	V. Dettes	372 610	475 150
Créances clients et comptes rattachés	46 771	0	46 771	67 201	VI. Ecarts de conversion Passif	0	0
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0	0	TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V+VI)	1 287 386	1 387 169
Autres créances (dont produits à recevoir)	221 762	0	221 762	210 179			
Charges constatées d'avance	0	0	0	0			
Valeurs mobilières de placement et FNS	23 672	0	23 672	23 251			
Disponibilités	829 921	0	829 921	950 584			
Charges constatées d'avance N-1	0	0	0	0			
II. Actif circulant	1 122 126	0	1 122 126	1 252 158			
III. Ecarts de conversion Actif	0	0	0	0			
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	1 663 758	376 373	1 287 385	1 387 170			



Compte de résultat

Exercice : 2025

Fédération de l'HERAULT

En Euros	Année 2025	Année 2024
I- PRODUITS D'ACTIVITE		
Cotisations		
Vente de biens et services	170 313	173 746
<i>dont ventes de dons en nature</i>	0	0
<i>dont parrainages</i>	0	0
Produits de tiers financeurs	1 423 874	1 457 949
Concours publics et subventions d'exploitation	390 215	395 083
Ressources liées à la générosité du public	479 244	498 603
<i>Dons manuels</i>	432 778	453 224
<i>Mécénats</i>	46 466	45 379
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	0	0
<i>Autres produits liés à la GP</i>	0	0
Contributions financières	554 415	564 263
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	2 951
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Autres produits	345 565	345 300
<i>Participations des destinataires de la solidarité</i>	179 002	236 783
<i>Produits d'initiatives</i>	162 419	108 518
<i>Autres</i>	4 144	0
Utilisations des fonds dédiés	69 410	139 470
I - Produits d'activité	2 009 162	2 119 416
II- CHARGES D'ACTIVITE		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Achats de marchandises, matériels et fournitures	353 478	599 891
Variations de stock	943	- 943
Autres achats	68 521	60 319
Services extérieurs	195 143	200 570
Autres services extérieurs	287 964	273 122
Aides financières et quotes-parts de générosité du public reversées	317 978	344 522
Impôts, taxes et versements assimilés	1 166	11 131
Salaires	440 347	374 248
Cotisations sociales	167 551	131 916
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	38 427	36 239
<i>- sur immobilisations</i>	38 427	36 239
<i>- sur immobilisations destinées à être cédées</i>	0	0
<i>- sur actif circulant</i>	0	0
<i>- pour risques et charges</i>	0	0
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	0
Autres charges	53 918	59 989
Reports en fonds dédiés	72 200	99 117
II - Charges d'activité	1 997 634	2 190 121
Résultat d'activité	11 527	- 70 705
III- PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	421	468
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0

Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
III - Produits financiers	421	468
IV- CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	0	7
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
IV - Charges financières	0	7
Résultat Financier	421	461
V- PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	0	9
		10 756
		0
V - Produits exceptionnels	0	10 765
VI- CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	0	7 278
		0
		0
VI - Charges exceptionnelles	0	7 278
Résultat Exceptionnel	0	3 487
VII - Ecart de combinaison	0	0
VII - Ecart de combinaison	0	0
Résultat Combinaison	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+5)	2 009 583	2 130 649
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	1 997 634	2 197 405
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	11 948 €	- 66 756 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	1 892 404	1 450 387
Prestations en nature	275 880	82 059
Dons en nature	3 060 865	2 364 312
Total	5 229 149	3 896 757
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	1 892 404	1 450 387
Prestations en nature	275 880	82 059
Secours en nature	3 060 865	2 364 312
Total	5 229 149	3 896 757



SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
Fédération de l'HERAULT
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
MONTANTS EXPRIMES EN EUROS



SOMMAIRE

I. Présentation de l'Association	4
Objet social de l'entité et périmètre des missions sociales	4
Moyens mis en oeuvre	4
II. Faits majeurs de l'exercice	6
III. Principes, règles et méthodes comptables	7
Présentation des comptes	7
Méthode générale	7
Changement de méthode d'évaluation et de présentation	7
Durée de l'exercice et date de clôture	7
Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	7
Méthodes d'évaluation et de dépréciation des stocks et des créances	9
Stocks liés à l'achat de produits alimentaire financé par des dotations financières	9
Subventions d'investissements	9
Fonds reportés sur legs et donations	9
Fonds dédiés : Opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice	10
Provisions pour risques et charges	10
Indemnités de départ à la retraite (I.D.R)	10
Compte d'emplois des ressources	11
Evénements postérieurs à la clôture	11
IV. Informations complémentaires	12
Rémunération des dirigeants	12
Honoraires des commissaires aux comptes	12
Engagements hors bilan	12
V. Informations relatives au bilan	14
Actif	14
Passif	18
VI. Informations relatives au compte de résultat	22
Ventilation par nature des produits d'activités	22
Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2025	22
Effectif	23
Résultat exceptionnel	23
VII. Autres informations	24
Contributions volontaires en nature	24
VIII. Compte de résultat par origine et destination (CROD) et Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	26
Compte de Résultat par origine et destination (CROD)	26
Compte d'emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER)	29



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Montants exprimés en euros
Exercice clos au 31 décembre 2025



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

OBJET SOCIAL DE L'ENTITE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES

Jour après jour, ici comme ailleurs, le Secours populaire, association reconnue d'utilité publique, agit pour un monde plus juste et plus solidaire, en permettant à chacun de s'émanciper et trouver sa place de citoyen, là où il vit, travaille ou étudie. Issu du peuple, animé par lui, mobilisé pour lui, le Secours populaire promeut une relation d'égal à égal véritablement unique et un accueil inconditionnel. Présent partout, au bout de la rue comme au bout du monde avec son réseau de partenaires, il valorise systématiquement l'initiative comme mode d'action. Il peut ainsi agir tout de suite pour soulager ceux qui souffrent : actions d'urgence pour pallier les problèmes immédiats, actions dans la durée, parce que l'homme doit être pris en compte dans toutes ses dimensions.

Bénévoles comme partenaires, entreprises et donateurs, adultes comme enfants dès le plus jeune âge... tout le monde est invité à passer à l'action et chacun apprend à s'émanciper, à tourner la page, à vivre la solidarité jour après jour.

Ancré sur la vision d'un monde plus solidaire, le Secours populaire s'abstient de tout clivage : il rassemble au contraire et crée du lien autour des valeurs partagées. Son engagement est un combat. Un mode d'action. Il est sur le pont. Là où ça bouge. Là où ça compte. Il a, tout naturellement, un rôle de vigie vis-à-vis des pouvoirs publics.

MOYENS MIS EN OEUVRE

Le Secours populaire est une association de terrain, indépendante et décentralisée.

En France comme dans le monde entier, il agit là où vivent, travaillent ou étudient les acteurs locaux, animés par ses valeurs. Construite au fil du temps, son organisation a été conçue pour laisser s'exprimer toute la diversité des réalités locales :

- À l'étranger, l'action est menée par son réseau d'organisations partenaires indépendantes, attachées à permettre à chacun de trouver sa place de citoyen et de s'émanciper.
- En France, l'indépendance de l'association est tout aussi grande quel que soit l'échelon considéré. Les comités, fédérations disposent ainsi d'une totale autonomie d'action et de gestion dans le respect des règles et orientations communes. Ils constituent d'ailleurs des entités juridiques.

Fédération de l'HERAULT

La fédération constitue l'échelon départemental. Comme son nom l'indique, elle fédère les comités du Secours populaire actifs sur son territoire comme tous les collecteurs-animateurs bénévoles du département, qu'ils aient constitué ou non un comité local. Elle cherche aussi à en créer d'autres et anime l'ensemble des antennes. Elle coordonne et développe les actions du Secours populaire sur le département. Elle est dirigée par le comité départemental, élu tous les deux ans lors du congrès départemental.



Les antennes : 12 en 2025

L'antenne est un relais du mouvement animé à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'un lieu de travail ou d'études, d'une association sportive ou culturelle, par un petit groupe d'animateurs-collecteurs bénévoles. Elle n'est pas une entité juridique et dépend, suivant les cas, d'un comité ou d'une fédération. Son rôle est d'organiser la collecte des ressources financières et matérielles et de participer ainsi concrètement à la mise en œuvre d'actions de solidarité en France, en Europe et dans le monde.

Les comités : 14 en 2025

Actif à l'échelle d'une ville, d'un canton ou encore d'une entreprise ou d'un établissement, le comité ; association déclarée en préfecture, est le fondement de la vie démocratique du Secours populaire. Il rassemble les animateurs-collecteurs bénévoles, organise la collecte des ressources financières et matérielles et met en œuvre tous ses projets dans le respect des orientations communes, sur son territoire comme au-delà, en lien avec d'autres comités ou fédérations.

Les donateurs : + de 3 500 en 2025

Les donateurs au Secours populaire sont des acteurs à part entière de l'association. Détenteurs d'une carte de donateur renouvelée tous les ans, quelle que soit la nature ou le montant de leurs dons, ils ont une voix consultative lors des Assemblées générales des comités et congrès des fédérations et sont invités à toutes les grandes initiatives et temps forts du mouvement.

Les moyens humains bénévoles, pivots du mouvement : **+ de 1 400 en 2025**

Attachés à développer la solidarité ici comme ailleurs, plus de 81 000 « animateurs-collecteurs-bénévoles » sont présents dans toute la France métropolitaine, en Outre-mer, en Europe et dans le monde. Ils constituent le « cœur du cœur » du mouvement. Leur implication en son sein fait d'eux, tout à la fois, des bénévoles, des animateurs et des collecteurs.

- Bénévoles, parce qu'ils ont librement choisi d'offrir une part de leur temps libre.
- Animateurs, parce que ce sont eux qui agissent pour aider et accompagner les personnes, organisent des événements pour faire grandir la solidarité, reçoivent des enfants en vacances, gèrent l'association, recrutent et forment d'autres bénévoles...
- Collecteurs, parce qu'ils sollicitent et obtiennent des dons de toutes natures, ou mobilisent pour que d'autres les collectent...

Les moyens humains salariés : **13 (au 31 Décembre 2025)**

Ils participent à développer les actions du Secours populaire français qu'il s'agisse de missions d'animation directement liées à nos missions sociales ou de support dans les domaines administratifs et de gestion.

AUTRES INFORMATIONS

Informations sur l'entité qui établit les états financiers combinés (Art. 831-4)	
Entité établissant les états financiers combinés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité contributrice	Secours Populaire France – Association Nationale
	9 – 11 Rue Froissart 75 140 Paris
	Inscription RNA : W751227400

II. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'année 2025 a été marquée par plusieurs évolutions significatives impactant l'activité de l'association.

Tout d'abord, nous constatons une **forte diminution des achats alimentaires** par la centrale de collectage de la Fédération par rapport à 2024.

Cette baisse s'explique principalement par la réduction de l'enveloppe reversée par le SPF National au titre du dispositif « Mieux manger pour tous ». Elle est également liée à la fin de l'utilisation de fonds dédiés issus d'une subvention spécifique destinée à l'achat de fruits et légumes sur Montpellier.

Par ailleurs, les **charges de personnel sont en hausse**. Cette évolution s'explique par deux départs à la retraite intervenus en 2025, ainsi que par la mise en place de la prime d'ancienneté pour les salariés ayant plus de trois ans d'ancienneté dans l'association. Bien que cette mesure ait été instaurée en cours d'année 2024, son impact financier se fait pleinement sentir sur l'exercice 2025.

Concernant les ressources issues des événements, la **septième édition de Solid'Art** a permis de collecter **97 K € de dons environ**, soit une baisse de 16 % par rapport à 2024. Malgré cette diminution, cet événement reste un levier important, ayant permis de financer des projets essentiels tels que les vacances, les sorties culturelles et l'aide à l'accès aux activités sportives.

Enfin, l'année 2025 a également été marquée par la célébration des **80 ans du Secours Populaire Français**. Cet anniversaire a donné lieu à de nombreuses manifestations tout au long de l'année, avec pour point d'orgue un concert organisé à l'Opéra Comédie de Montpellier. Cet événement a rassemblé personnes accueillies, bénévoles et salariés, dans un esprit de partage et de convivialité, renforçant ainsi le lien entre tous les acteurs de l'association.

III. PRINCIPE, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRESENTATION DES COMPTES

Les documents constituant les états financiers comprennent :

- ♦ Le bilan,
- ♦ Le compte de résultat,
- ♦ L'annexe des comptes.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- **Référentiel comptable utilisé**

Les Comptes Annuels ont été établis et arrêtés conformément aux règlements ANC 2014-03, ANC 2018-06 (précisés et amendés par les règlements 2020-08, 2021-02 et 2022-04) du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et ANC 2022-06 du 6 novembre 2022 (complété des règlements ANC 2023-01 et ANC 2023-03) relatif à la modernisation des états financiers et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 (voir paragraphe Changement de méthode comptable).

Par ailleurs, le Secours Populaire Français dispose, pour la production de ses comptes annuels, d'un plan de compte général et analytique spécifiques et de règles de gestion propres, validées par son Conseil d'Administration et applicables à l'ensemble de l'Union ; dans le respect des réglementations comptables en vigueur.

- **Application des conventions comptables**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation prévues par la réglementation comptable applicable

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

- **Changement de réglementation - Première application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.**

La première application du règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du Plan Comptable Général.

Les modalités de mise en œuvre de ce règlement, y compris les dispositions spécifiques à la première application, sont définies à l'article 27 dudit règlement.

En particulier, les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers de la Fédération de l'HERAULT sont les suivantes :

- Le montant de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice 2025 pour un montant de **11 981,18 €** est comptabilisée dans le résultat d'exploitation 2025 (alors qu'elle aurait été présentée dans le résultat exceptionnel préalablement à l'application du Règlement).

- Au titre de l'exercice 2024, les charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles », sans réexamen de leur qualification au regard de la nouvelle définition issue du règlement ANC n° 2022-06.

CHANGEMENT D'ESTIMATION COMPTABLE

- **Valorisation des contributions volontaires en nature**

Au regard de la décentralisation et de la particularité du Secours populaire français qui est avant tout une association de bénévoles avec des fonctions très diverses et notamment d'encadrement, le taux horaire a été revalorisé sur la base du SMIC horaire majoré de 50 % + taux de charges sociales de 50 %. Cette nouvelle règle de gestion a été entérinée par le Conseil d'Administration du 12/11/2025. Auparavant, les heures de bénévolat étaient valorisées au SMIC chargé.

Valorisation du bénévolat selon l'ancienne méthode (A)	Valorisation du bénévolat à compter de l'exercice 2025 (B)	Ecart en euros (B)-(A)
1 399 656,69€	1 892 403,81€	492 747,12€



DUREE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLOTURE

La fédération produit ses comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières obtenues à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais d'acquisition d'une immobilisation (droits de mutation et d'enregistrement, honoraires et frais d'acte) sont :

- Sont déduits immédiatement en charge.

Les immobilisations obtenues à titre gracieux sont enregistrées selon la valeur vénale du bien correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans des conditions normales de marché.

Durées de vie usuelles des immobilisations incorporelles :

La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.

Durées de vie usuelles des immobilisations corporelles (hors composants des immeubles) :

Libellé	Durée d'amortissement
Installation générale, agencements...	De 10 à 20 ans
Matériel de transport	De 4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans
Installations techniques	De 5 à 10 ans

Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.

Les durées d'amortissement des composants des immeubles sont les suivantes :

Composant	Durée d'amortissement
Structure de l'immeuble	50 ans
Electricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseur	15 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Menuiseries intérieures	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Etanchéité (enduit)	20 ans
Ravalement et amélioration	20 ans

Dépréciation des immobilisations :

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non-recouvrement.

METHODES D'EVALUATION ET DE DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES

Les stocks doivent être comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

La fédération inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.



LES STOCKS LIES A L'ACHAT DE PRODUITS ALIMENTAIRES FINANCE PAR DES DOTATIONS FINANCIERES

Le Conseil d'Administration du 17 février 2024 a adopté une décision de gestion pour l'ensemble des structures du Secours populaire français concernant la méthode de comptabilisation de ces stocks non distribués à la clôture de l'exercice :

- Ne pas constater les écritures de variation de stocks,
- Ne constater des fonds dédiés que dans le cas où la dotation versée par l'Association Nationale n'est pas entièrement consommée à la clôture de l'exercice,
- De procéder à un recensement des produits non distribués à la clôture de l'exercice et d'indiquer dans l'annexe des comptes la valorisation du stock non distribué au 31/12/2025 dans la rubrique engagements hors bilan.

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produits d'exploitation au titre de l'exercice au cours duquel la décision d'octroi est notifiée à l'entité. Les subventions pluriannuelles d'exploitation reçues ou attribuées, sont rattachées aux comptes de l'exercice selon la méthode du prorata temporis.

Lorsque ces subventions concernent des exercices ultérieurs, la part non rattachable à l'exercice est comptabilisée en produits constatés d'avance.

S'agissant des subventions d'exploitation dédiées, la fraction non consommée à la clôture de l'exercice des subventions reçues ou attribuées est enregistrée en fonds dédiés.

En conséquence, le résultat de l'exercice ne prend en compte que la quote-part des subventions d'exploitation effectivement consommée au cours de l'exercice.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention.

Quelle que soit la nature du bien financé par des subventions d'investissements, la quote-part de la subvention est reprise au compte de résultat.

« Les dotations aux amortissements » de la subvention s'effectuent de manière globale (50 ans pour un bâtiment)

Les règles de gestion applicables concernant les amortissements sont les suivantes :

- ✓ Si la ou les subventions d'investissement représentent plus de 50% du bien financé, application de l'amortissement par la méthode des composants
- ✓ Si la ou les subventions sont comprises entre 10% et 50% du montant de l'investissement, amortissement sur 25 ans
- ✓ Si la ou les subventions représentent moins de 10% de l'investissement, amortissement sur 10 ans.

Les règles ci-dessus s'appliquent également au mécénat et contributions financières pour investissement.

FONDS REPORTES SUR LES LEGS ET DONATIONS

La gestion des legs est dévolue à l'Association Nationale par la charte de gestion. De ce fait, les seuls produits issus des libéralités sont reversés aux structures décentralisées sur présentation et validation d'un projet d'utilisation (Conseil d'Administration du 19/12/2020).

La fédération (ou comité) n'est donc pas concernée par cette rubrique.

FONDS DEDIES : OPERATIONS PARTIELLEMENT EXECUTEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la Fédération de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « utilisation des fonds dédiés ».

La réforme comptable a reprecisé la nature des financeurs dont les produits réceptionnés par le Secours populaire Français pouvaient faire l'objet de report en fonds dédiés dont la liste est la suivante :

- ✓ Les autorités administratives ou établissements public dont les fonds perçus sont enregistrés en « subventions »
- ✓ Les dons des particuliers
- ✓ Les dons des entreprises ou « mécénat »
- ✓ Les dons reçus des autres organismes de droit privé (fondations et associations) ou « contributions Financières des fondations et associations

Les fonds pouvant être reportés ne doivent pas se confondre avec l'objet social de l'association. Ainsi, les fonds collectés lors des campagnes « Pauvreté Précarité » et « Pères Noël verts » ne font plus l'objet de fonds dédiés étant donné que ces appels aux dons se confondent avec l'objet social de l'association.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (I.D.R.)

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.

COMPTE D'EMPLOIS DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public, figure dans l'annexe des comptes annuels. Il est établi conformément au Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Le taux maximal de prélèvement sur les ressources pour financer l'organisation est de 8%.

Le taux appliqué pour notre structure est de **8 %**.

Pour 2025, conformément à la décision des instances départementales, les taux de prélèvement reposent sur les postes suivants :

- Dons de particuliers
- Mécénat
- Legs, donations et assurances-vie
- Subventions
- Contributions financières des fondations et associations
- Autres ressources



EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux deux plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2025, le Secrétaire général et le Trésorier départemental.

Le montant cumulé des rémunérations perçues en 2025 par les élus au comité départemental disposant par ailleurs d'un contrat de travail et salariés à ce titre s'élève à **74 360 €**.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires des commissaires aux comptes	
Honoraires afférents à la certification des comptes	10 368,00 €

ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.3.1 Engagement pris en matière de retraite

Méthode retenue :

- ♦ Indemnité prévue par le code du travail
- ♦ Age de départ à la retraite : 64 ans
- ♦ Taux d'actualisation : 3,96%
- ♦ Taux d'évolution des salaires : 1 %
- ♦ Taux de rotation moyen sur 3 ans

Le montant total des IDR est de 10 745,37 €.

4.3.2 Crédit-bail

Néant

Engagements de crédit-bail					
	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée à l'actif	Dotations aux amortissements théoriques		Valeur nette
			De l'exercice	Cumulées	
Catégorie immobilisation 1					
Catégorie immobilisation 2					
Total					



	Redevances payées		Redevances restantes à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Catégorie immobilisation 1						
Catégorie immobilisation 2						
Total						

4.3.3 Legs, donations et assurances-vie

La fédération est bénéficiaire du legs, donation ou assurance-vie en attente de clôture au 31/12/2025 des testateurs :

- Dossier BEUCHEY Jean pour 19 329,15 €
- Dossier BOUX René pour 132 949,21 € (Assurance Vie)
- Dossier BOUX René pour 331 102,48 € (Succession)
(net des 8% de frais de gestion prélevés par l'Association Nationale).

4.3.4 Stocks de produits achetés avec une dotation et non distribués à la clôture

Dans le cadre de la dotation nationale Mieux Manger Pour Tous Lots (MMPT), les produits achetés en 2025 et non distribués aux personnes accueillies à la clôture de l'exercice représentent **8 846,48 €**.

V. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Les mouvements des immobilisations et des amortissements,
- ✓ L'état des créances au 31/12/2025,
- ✓ Les produits à recevoir,
- ✓ Le détail des charges constatées d'avance.
- ✓ L'état des stocks au 31/12/2025,
- ✓ L'état des variations des dépréciations,
- ✓ Les mouvements de trésorerie,

Les mouvements des immobilisations :

En €uros	Valeur brute au 01/01/2025	Acquisitions et créations en 2025	Diminutions par cessions ou mises hors service en 2025	Valeur brute au 31/12/2025
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles				
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles (I)	0	0	0	0
Immobilisations corporelles (II)				
Terrains	0	0	0	0
Agencements et aménagements de terrain	0	0	0	0
Constructions	13 720	0	0	13 720
Installations techniques, matériel et outillage industriel	90 278	25 285	7 513	108 050
Autres immobilisations corporelles:	348 133	5 384	8 171	345 345
Installations générales, agencements divers	151 856	0	1 826	150 029
Matériel de transport	156 036	4 670	0	160 706
Matériel de bureau et informatique	36 182	714	6 345	30 551
Mobilier	4 058	0	0	4 058
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	29 799	38 006	0	67 804
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Immobilisations corporelles (II)	481 930	68 675	15 684	534 920
Immobilisations financières (III)				
Participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres	6 712	0	0	6 712
Immobilisations financières (III)	6 712	0	0	6 712
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	488 642	68 675	15 684	541 632

Les mouvements des amortissements :

840	Durée d'utilisation	Mode d'amt.	Montant en début d'exercice 2025	Augmentations: dotations de l'exercice 2025	Diminutions: reprises de l'exercice 2025	Montant en fin d'exercice 2025
Frais d'établissement	5 ans	linéaire	0	0	0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	5 ans	linéaire	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	5 ans	linéaire	0	0	0	0
Amortissements des immobilisations incorporelles (I)	0	0	0	0	0	0
Agencements et aménagements de terrain	10 à 20 ans	linéaire	0	0	0	0
Constructions	15 à 50 ans	linéaire	13 720	0	0	13 720
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 à 10 ans	linéaire	77 788	9 004	7 513	79 279
Autres immobilisations corporelles:		linéaire	262 122	29 423	8 171	283 373
<i>Installations générales, agencements divers</i>	5 à 10 ans	linéaire	120 253	9 660	1 826	128 086
<i>Matériel de transport</i>	4 à 5 ans	linéaire	110 893	15 587	0	126 480
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	3 ans	linéaire	28 613	3 518	6 345	25 786
<i>Mobilier</i>	5 à 10 ans	linéaire	2 363	658	0	3 021
Amortissements des immobilisations corporelles (II)	0	0	353 630	38 427	15 684	390 840
TOTAL GENERAL (I+II+III)	0	0	353 630	38 427	15 684	390 840

L'état des stocks au 31/12/2025 :

En euros	Stocks au 01/01/2025	Reprise de stocks au 31/12/2025	Nouveaux stocks au 31/12/2025	Stocks au 31/12/2025
Stocks des autres approvisionnements	0	0	0	0
Stocks des marchandises	943	943	0	0
TOTAL	943	943	0	0

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

En euros	Montant brut	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	74 516		
Créances de l'actif circulant	268 534		
Charges constatées d'avance	0		
TOTAL	343 050	0	0

Etat des variations des dépréciations :

En euros	Montant en début d'exercice au 01/01/2025	Augmentations: dotations de l'exercice 2025	Diminutions: reprises de l'exercice 2025	Montant en fin d'exercice au 31/12/2025
Dépréciations des immobilisations corporelles	0	0	0	0
Dépréciations des immobilisations financières	0	0	0	0
Dépréciations des stocks	0	0	0	0
Dépréciations des comptes clients	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Les produits à recevoir :

En euros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2025
Avances et acomptes versés sur commande	0
Créances clients et comptes rattachés / Factures à établir	0
Autres créances:	147 648
<i>Personnel</i>	0
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	0
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	147 648
<i>Autres</i>	0
Produits à recevoir	0
TOTAL	147 648

Les mouvements de trésorerie :

En euros	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Valeurs mobilières de placement	23 251	23 672
<i>Placements divers</i>	23 243	23 664
<i>OPCVM</i>	0	0
Fonds National de Solidarité	8	8
Comptes courants	941 998	811 598
Caisses	8 586	18 322
TOTAL	973 835	853 593

Le détail des charges constatées d'avance :

En euros	Année 2025
Exploitation courante	0
Données financières	0
Données exceptionnelles	0
TOTAL	0

5.1.1 Immobilisations inaliénables

Une immobilisation inaliénable est un actif possédé par le SPF qui ne peut faire l'objet d'un transfert (ni cession, ni vente), autrement dit que le SPF est obligé de conserver (un contrat ou convention écrite doit être formalisé).

Néant.

Nature de l'actif	Date d'inscription à l'actif	Durée d'inaliénabilité	Valeur nette

5.1.2 Donations temporaires d'usufruit

Néant

L'association a bénéficié d'une ou de plusieurs donations temporaires d'usufruit :

Nature de l'actif	Date de signature de la donation temporaire	Durée de la donation temporaire	Valorisation et méthode de valorisation

PASSIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Le tableau de variation des fonds propres (cf 5.2.1)
- ✓ La variations des provisions,
- ✓ L'état des emprunts et des dettes financières,
- ✓ L'état des dettes à la clôture,
- ✓ Le détail des charges à payer
- ✓ Le détail des produits constatés d'avance.

La variation des provisions :

En €uros	Montant en début d'exercice au 01/01/2025	Augmentations: dotations de l'exercice 2025	Diminutions: reprises de l'exercice 2025	Montant en fin d'exercice au 31/12/2025
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour charges	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

En €uros	Montant brut	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'1 an et 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées	0			
Fournisseurs et comptes rattachés	171 667			
Autres dettes	103 443			
Produits constatés d'avances	97 500			
TOTAL	372 610	0	0	0

Dettes garanties par des sûretés réelles :

	Montant à la clôture de l'exercice	Montant garanti
Dettes 1		
Dettes 2		

Le détail des charges à payer :

En euros	Montants au 31/12/2025
Intérêts courus sur emprunts	0
Avances et acomptes reçus sur commande	0
Fournisseurs - Factures non parvenues	0
Dettes fiscales et sociales (dont congés à payer):	47 091
<i>Personnel</i>	37 081
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	10 010
Dettes sur immobilisations / Factures non parvenues	0
Charges à payer	0
Créditeurs divers	0
TOTAL	47 091

Le détail des produits constatés d'avance :

En euros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2025
Exploitation courante	97 500
Données financières	0
Données exceptionnelles	0
TOTAL	97 500

5.2.1 Variation des fonds propres

Tableau de variation des fonds propres								
En €uros	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	274 312	0	0	0	0	0	0	274 312
Fonds propres avec droit de reprise	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation	0			0	0	0	0	0
Réserves	113 530	0	0	0	0	0	0	113 530
Report à nouveau	410 369	-66 756	0	0	0	0	0	343 612
Excédent ou déficit de l'exercice	-66 756	66 756	0	11 948	0	0	0	11 948
Situation nette	731 454	0	0	11 948	0	0	0	743 402
Dotations consommables								
Subventions d'investissement	27 208			0		-11 981		15 226
Provisions réglementées								
TOTAL	758 662	0	0	11 948	0	-11 981	0	758 628

5.2.2 Fonds dédiés et reportés

En €uros	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	A la clôture de l'exercice
Variations des fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0	0	0
Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	114 803	33 135	38 755	109 183
Variations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	0	39 065	0	39 065
Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la GP	38 555	0	30 655	7 900
TOTAL	153 357	72 200	69 410	156 148

VI. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION PAR NATURE DES PRODUITS D'ACTIVITES

Se reporter aux tableaux en page suivante concernant :

- ✓ L'évolution des produits d'activités,
- ✓ Le détail de la rubrique "legs, donations et assurances-vie",
- ✓ Le détail des rubriques "subventions d'investissement" et " subventions d'exploitation".

L'évolution des produits d'activités :

En euros	Exercice 2025	Exercice 2024
Vente de biens et services	170 313	173 746
Concours publics et subventions d'exploitations	390 215	395 083
Dons manuels	432 778	453 224
Mécénats	46 466	45 379
Legs, donations et assurances-vie	0	0
Autres produits liés à la GP	0	0
Contributions financières	554 415	564 263
Reprises sur provision et transferts de charges	0	2 951
Utilisations des fonds dédiés	69 410	139 470
Participations des destinataires de la solidarité	179 002	236 783
Produits d'initiatives	162 419	108 518
Autres produits	4 144	0
TOTAL	2 009 162	2 119 416



Le détail de la rubrique « legs, donations et assurances-vie » :

En euros	Montant
PRODUITS :	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	0
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	0
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	0
CHARGES :	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	0
TOTAL	0

Le détail des rubriques « subventions d'investissement » et « subventions d'exploitation » :

En euros	Montant
Subventions d'investissements nouvelles au bilan	0
Subventions internationales	0
Subventions de l'Etat (Sub.ministérielle uniquement)	0
Subventions régionales	39 650
Subventions départementales	222 076
Subventions communales	60 750
Subventions des autres éta.publics et adm. sécurité sociale (dont CAF-ANCV)	25 250
Subventions Publiques Diverses	4 500
Subventions emplois aidés	26 008
Subventions perçues auprès d'une autre structure SPF	0
Quote-part de subventions virée au résultat	11 981
TOTAL	390 215



ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR
L'EXERCICE 2025
(VERSION SYNTHETIQUE [1])

Le règlement ANC n°2022-04 du 30 juin 2022 (modifiant le règlement ANC n°2018-06) issu de la transposition des nouvelles obligations comptables de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République prévoit la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant :

- d'un Etat Etranger
- d'une personne morale étrangère
- d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ou
- d'une personne physique non-résidente en France

L'état présenté ci-après correspond aux dons financiers ou matériels 2025 dont le donateur (personne physique ou morale) a une adresse postale à l'étranger référencée dans notre outil CRM.

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Allemagne	120,00€
Belgique	1 990,00€
Canada	40,00€
Costa Rica	7,00€
Maroc	15,00€
Royaume-uni	120,00€

[1] La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 5 du décret n°2021-1812 du 24 décembre 2021 est mise à disposition du public au siège de la Fédération Départementale.)

EFFECTIF

Le nombre de salariés au 31 décembre 2025 est de 13.



Répartition des effectifs par catégorie :

Effectif moyen employé pendant l'exercice

Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	9,75
Cadres et ingénieurs	3,00
Total	12,75

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel des comptes 2025 est inhérent à un (des) événement(s) majeur(s) et inhabituel(s)

Néant

Conformément au règlement ANC 2022-06, le résultat exceptionnel regroupe les produits et charges dont la nature ou la survenance ne relève pas de l'activité courante de l'entité.
Il est précisé que les produits et charges comptabilisés en résultat exceptionnel au cours de l'exercice se répartissent notamment entre les catégories suivantes :

- les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
- les écritures comptables d'origine purement fiscale, telles que définies et prévues par les règlements de l'Autorité des normes comptables ;
- les changements de méthode comptable que l'entité est amenée à comptabiliser en résultat, plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales ;
- les corrections d'erreurs sauf lorsqu'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres

En euros	Produits exceptionnels	Charges exceptionnelles
Montant en fin d'exercice au 31.12.2025		
0	0	0

VII. AUTRES INFORMATIONS

CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE

La nature des contributions volontaires en nature est la suivante :

- ♦ Dons en nature neuf : alimentation, vêtements, marchandise, produits d'hygiène, jouets....
- ♦ Prestations en nature : places spectacles, affichage publicitaire, activités sportives....
- ♦ Mise à disposition de locaux, personnel, véhicules.
- ♦ Bénévolat.

Dons en nature et prestations gratuites :

- ♦ La collecte de marchandises et de services auprès des personnes morales (entreprise, fondations, associations, collectivités, institutions, Etat etc.), fait généralement l'objet de documents écrits stipulant notamment la nature des biens ou services, leur quantité et leur prix. Ces informations sont reprises dans les contributions volontaires en nature.
- ♦ Les dons en nature :
 - Compte-tenu de l'impressionnante collecte de biens et articles collectés par les bénévoles du SPF leur valorisation est essentielle autant que délicate.
 - Le SPF fait figurer ces informations à deux endroits distincts dans ses comptes annuels :
 - * Au pied du compte de résultat et du compte d'emploi des ressources quand il s'agit de biens neufs faisant l'objet de justificatifs fournis par des personnes morales. Ces biens seront alors valorisés en euros.
 - * Dans l'annexe de ses comptes pour ce qui concerne les biens d'occasion. Leur nature pourra être décrite et si l'information est disponible, la quantité pourra être affichée. Ces biens concourent à la solidarité que mettent en œuvre les bénévoles de la fédération pour soutenir les personnes accueillies.

Estimation des dons en nature usagés

Dons et nature d'occasion	Pièces	Kg
Habillelement d'occasion	0	28545
Couchages d'occasion	0	540
Electroménagers d'occasion-Meubles d'occasions	0	1500
Vaisselle d'occasion	0	2050
Education	0	3585
Santé	0	0
Jouets d'occasion	0	2163
Loisirs	0	720
Heures d'instances	626 Heures	



Bénévolat :

L'implication des bénévoles est évaluée à partir du nombre d'heures de bénévolat et valorisée au regard des missions accomplies durant ces heures.

Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées. Les heures sont valorisées selon un taux horaire moyen de **26,73 €** pour 2025.

Concernant les familles de vacances, à compter de l'exercice 2024, sur proposition de la Commission Financière Nationale, le Secrétariat National du 12 novembre 2024 a entériné la décision qu'une journée en familles de vacances sera valorisée au SMIC chargé x 8 heures. Auparavant, les familles de vacances étaient valorisées au taux horaire d'une assistante maternelle.

Les mises à disposition :

Elles concernent des biens mobiliers, immobiliers et la mise à disposition de compétences. Elles sont inscrites dans les contributions volontaires en nature pour le montant de la convention de mise à disposition ou de tout autre justificatif probant.

Les heures consacrées à la tenue des instances statutaires :

Elles ne sont pas valorisées dans les comptes annuels. Etant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont évaluées chaque année dans l'annexe des comptes. Pour 2025, le volume horaire a été évalué à 626 heures.

VIII. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Se reporter aux tableaux en pages précédentes.

Méthode de présentation :

Le SPF présente son Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et son Compte d'Emplois de Ressources (CER) pour l'exercice 2025 conformément à la publication du Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD présente le compte de résultat en liste avec un comparatif N / N-1. Cet état fait également apparaître les produits liés à la générosité du public et leurs emplois en fonction de la destination des dépenses.

8.1.1 Les produits par origine

8.1.1.1 Affectation des ressources au financement des emplois

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée de la manière suivante pour les ressources affectées :

- ♦ Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées, affectées conformément aux souhaits de celui-ci,
- ♦ Les ressources issues de la générosité publique affectées par le donateur (particulier, testateur, mécène) sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci,
- ♦ Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes. Ainsi, les fonds collectés auprès du public et non affectés financent en priorité :

- ♦ Les missions sociales,
- ♦ Les frais de recherche de fonds,
- ♦ Les frais de fonctionnement.

Ci-dessous, quelques précisions sur la composition des produits inscrits dans le CROD du SPF :



8.1.1.2 Les produits liés à la générosité du public

Le Conseil d'Administration de l'Association Nationale a défini la générosité publique : « Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :

- Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne),
- Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,
- Des dons financiers des entreprises (médénat) qu'il soit affecté ou non affecté,
- Des produits financiers issus des placements de ces ressources. »

De plus, le règlement prévoit que la rubrique « autres produits liés à la générosité du public » comprend les quotes-parts de générosité du public reçues, les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.

8.1.1.3 Les produits non liés à la générosité du public se composent principalement à ce jour des contributions financières comprenant les dons financiers des fondations et associations, de la cotisation statutaire versée par chaque département à l'Association Nationale conformément aux statuts ou aux reversements intra-structures SPF, des ventes de marchandises et de prestations de services, des produits financiers, des plus ou moins-values de cession d'actifs, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives etc.

8.1.1.4 Les subventions et concours publics comprennent les subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement réintégréées au cours de l'exercice au compte de résultat.

8.1.1.5 Les reprises sur provisions et dépréciations regroupent toutes les reprises de provisions conformément au compte de résultat.

8.1.1.6 Les utilisations de fonds dédiés antérieurs correspondent aux utilisations des fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit de la reprise des sommes reçues pour les activités de solidarité et non encore dépensées au 31/12/2024. Pour le détail des sommes utilisées en 2025, se reporter à l'annexe « Fonds dédiés » du bilan.

8.1.2. Les charges par destination

8.1.2.1. Les missions sociales au SPF

La définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Conformément aux statuts :

« Faisant leur la formule « tout ce qui est humain est nôtre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. »

Les articles 1/ b et c des statuts de l'Association nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :

« Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés.



Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales.

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- ♦ Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde ;
- ♦ Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journée des Oubliés des Vacances...
- ♦ Le développement des structures et de l'audience du SPF
- ♦ L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation...

Définition et répartition des coûts directs et indirects

La définition et répartition des coûts directs et indirects du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du CROD et du CBR :

- ♦ Coûts des missions sociales :
 - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale ;
 - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait.
- ♦ Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition. »

La fédération s'est prononcée sur la nature des clés de répartition qu'elle utilisera pour la répartition des coûts de structure et de fonctionnement. Cette répartition est entérinée par la voie de ses instances.

8.1.2.2. Frais de recherche de fonds

Frais d'appel à la générosité du public

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ conception, réalisation et envoi de publipostages,
- ♦ recherche et gestion des legs,
- ♦ frais de traitement des dons et des reçus fiscaux,
- ♦ campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises.

Frais de recherche d'autres ressources

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ organisation d'initiatives, braderies,
- ♦ initiatives liées à la campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de fonds auprès de fondations et associations,
- ♦ frais de recherche de subventions publiques.



8.1.2.3. Frais de fonctionnement

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- ♦ Locaux,
- ♦ administration générale,
- ♦ communication.

8.1.2.4. Les dotations aux provisions et dépréciations

regroupent toutes les dotations aux provisions et dépréciations conformément au compte de résultat.

8.1.2.5. Les reports en fonds dédiés de l'exercice correspondent aux reports en fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit du report des fonds dédiés par des tiers financeurs collectés sur 2025 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité. Pour le détail des sommes reçues en 2025 et non encore dépensées au 31/12/2025, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) présente uniquement les ressources collectées auprès du public ainsi que leurs emplois avec un comparatif N / N-1.

Ces données proviennent directement du CROD, ce sont les colonnes « dont générosité du public » du CROD. Le CER affiche un déficit de 0 € sur 2025 pour les seuls fonds liés à la générosité du public.

Au pied du CER il est indiqué un solde de fonds liés à la générosité du public non utilisé de l'année précédente (« report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées (hors fonds dédiés) en début d'exercice »). Celui-ci s'élève pour la fédération à 0 €.

Ce montant est utilisé pour calculer un nouveau solde en fin d'exercice en y ajoutant le déficit de l'année et la variation d'investissements et désinvestissements de l'année (0 € pour la fédération).

Le solde de ressources liées à la générosité du public au 31/12/2025 de la fédération s'élève ainsi à 0 €, il viendra concourir à la poursuite des actions de solidarité sur les années futures.

FED GL 034 0 00000 000057	Fédération de HERAULT			2025	
CROD					
A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025				
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	EXERCICE 2024
PRODUITS PAR ORIGINE					
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC					
1.1 Cotisations	0	0	0	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat					
- Dons manuels	432 778	432 778	453 224	453 224	453 224
- Legs, donations et assurances-vie	0	0	0	0	0
- Mécénat	46 466	46 466	45 379	45 379	45 379
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	4 034	4 034	0	0	0
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC					
2.1 Cotisations statutaires	150 500		121 699		
2.2 Parrainage des entreprises	0		0		
2.3 Contributions financières sans contrepartie	399 881		442 564		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	516 298		522 475		
3-SUBVENTIONS	390 215		405 839		
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DIFFERENTIALS	0	0	0		0
5-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	69 410	30 655	139 470	9 118	507 721
TOTAL	2 009 583	513 933	2 130 649		

FED GL 034 0 00000 000057		Fédération de l'HERAULT		2025	
CROD					
A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024		
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
CHARGES PAR DESTINATION					
1-MISSIONS SOCIALES					
1.1 Réalisées en France	1 559 453	448 890	1 716 690	428 807	
- Actions réalisées par l'organisme	102 062	13 121	119 480	14 207	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France					
1.2 Réalisées à l'étranger	6 815	4 065	25 489	7 076	
- Actions réalisées par l'organisme	80 239	47 857	97 000	26 929	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger					
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	53 784	0	49 548	0	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	53 628	0	28 526	0	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	69 453	0	61 555	0	
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0	
5-IMPOT SUR LES BENEFICES					
6-REPORT EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE	72 200	0	99 117	30 701	
TOTAL	1 997 634	513 933	2 197 405	507 721	
EXCEDENT OU DEFICIT	11 948	0	-66 756	0	

FED GL 034 0 00000 000057	Fédération de HERAULT			2025	
CROD					
EXERCICE 2025			EXERCICE 2024		
B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE					
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENÉROSITÉ DU PUBLIC	1 892 404	1 892 404	1 450 387	1 450 387	
- Bénévolet					
- Prestations en nature	223 370	223 370	46 824	46 824	
- Dons en nature	2 406 427	2 406 427	1 919 685	1 919 685	
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENÉROSITÉ DU PUBLIC	0		0		
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE					
- Prestations en nature	52 510		35 235		
- Dons en nature	654 438		444 627		
TOTAL	5 229 149	4 522 201	3 896 757	3 416 896	
CHARGES PAR DESTINATION					
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	4 842 239	4 232 192	3 649 782	3 229 864	
- Réalisées en France	127 623	95 660	115 413	87 401	
- Réalisées à l'étranger	157 468	118 030	73 564	55 709	
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	101 820	76 319	57 999	43 922	
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	5 229 149	4 522 201	3 896 757	3 416 896	

CER

EMPLOIS DE L'EXERCICE	EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES DE L'EXERCICE	RESSOURCES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
1.1 Réalisées en France	1.1 Réalisées en France	448 890	428 807	1.1 Cotisations	1.1 RESSOURCES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
- Actions réalisées par l'organisme	- Actions réalisées par l'organisme	13 121	12 207	1.2 Dons, legs et mécénat	- Dons manuels
- Versements à un organisme central ou à l'étranger	- Versements à un organisme central ou à l'étranger	4 065	7 076	- Legs, donations et assurances-vie	- Mécénat
- Actions réalisées par l'organisme	- Versements à un organisme central ou à l'étranger	47 857	26 929	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2.1 Frais d'appel à la générosité du public	0	0		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0		
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0	0		
TOTAL DES EMPLOIS	TOTAL DES EMPLOIS	513 933	477 020	TOTAL DES RESSOURCES	
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRÉCIATIONS	4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRÉCIATIONS	0	0	2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRÉCIATIONS	
5-REPORT EN FOND DEDIES DE L'EXERCICE	5-REPORT EN FOND DEDIES DE L'EXERCICE	0	30 701	3-UTILISATIONS DES FOND DEDIES ANTERIEURS	
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	DEFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	
TOTAL	TOTAL	513 933	507 721	TOTAL	
					RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FOND DEDIES)
					(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public
					(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice
					RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FOND DEDIES)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE					
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES					
- Réalisées en France	4 232 192			1 892 404	1 450 387
- Réalisées à l'étranger	95 660			223 370	46 824
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA	118 030			2 406 427	1 919 685
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU	76 319				
TOTAL	4 522 201	3 416 896	TOTAL	4 522 201	3 416 896

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	38 555	16 971
(-) Utilisation	30 655	9 118
(+) Report	0	30 701
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	7 900	38 555

